



Paris, le 13 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec le Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, la grande famille des Parcs s'agrandit encore

A quelques mois de leur 60^{ème} anniversaire, les Parcs naturels régionaux de France sont particulièrement fiers d'accueillir leur 60^{ème} membre. La Région Occitanie, quant à elle se félicite de la création d'un 9^{ème} Parc sur son territoire.

La signature par le Premier ministre, ce jeudi 9 juillet 2026, du décret de création du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées et sa parution, le lendemain, au Journal officiel vient récompenser un travail au long cours qui a mobilisé sur plusieurs années de nombreux acteurs autour d'un projet exemplaire, de préservation et de mise en valeur d'un territoire remarquable.

C'est un aboutissement pour les porteurs du projet dont certains ont posé les bases dès 1997, au siècle dernier ! Il convient également d'y associer la région Occitanie qui a soutenu le dossier tout au long du processus, comme elle soutient l'ensemble du réseau des désormais 9 Parcs naturels régionaux présents sur son territoire. Avec ce nouveau décret de création, l'Etat marque aussi la confiance qu'il accorde au modèle des Parcs naturels régionaux dans la constitution d'un réseau d'aires protégées pertinentes et efficaces.

S'étendant sur 170 000 hectares, de la vallée de la Barousse aux coteaux du Comminges, jusqu'aux contreforts et aux sommets pyrénéens, le nouveau Parc naturel régional porte une ambition forte : préserver des patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables tout en accompagnant un développement économique responsable.

Le Parc favorisera la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, le soutien à une agriculture de qualité, la valorisation des savoir-faire locaux, le développement d'un tourisme durable ainsi que la transmission des patrimoines qui font l'identité de ce territoire unique, cher à ses 49000 habitants.

Cette nouvelle labellisation démontre encore une fois l'attractivité de notre modèle. A travers tout le territoire national, d'autres projets sont en cours d'élaboration. La Fédération reste mobilisée auprès de leurs porteurs pour les accompagner afin de faire aboutir ces dossiers.

Contacts presse : Pierre-Paul Castelli, fédération des Parcs naturels régionaux de France, 06 83 84 01 77

Les 60 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 5200 communes, 5,2 millions d'habitants et plus de 9,8 millions d'hectares, soit 16,1% du territoire français, répartis dans 12 régions, 3 collectivités territoriales uniques, 77 départements et près de 2800 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris – 01 44 90 86 20 www.parcs-naturels-regionaux.fr